

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pow-R-Wash (TM) PR

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Pow-R-Wash (TM) PR
Nom chimique : ES1605, ES1605E
Type de produit : Aérosol.
Utilisation de la substance/du mélange : Solutions de nettoyage.

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
 8125 Cobb Center Drive
 Kennesaw, GA 30152
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur :

Importateur : ITW Contamination Control BV
 Saffierlaan 5
 VZ-2132 Hoofddorp
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400
 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
 Xi; R38
 R67
 N; R51/53

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	96-14-0	10 - 20	202-481-4	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	75-83-2	10 - 20	200-906-8	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	79-29-8	10 - 20	201-193-6	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	107-83-5	10 - 20	203-523-4	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67

Date d'édition/Date de révision : 12/12/2011.

1/8

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

méthylcyclohexane	108-87-2	1 - 10	203-624-3	N; R51/53 F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5	204-696-9	Non classé. [2]
n-hexane	110-54-3	0.1 - 0.3	203-777-6	F; R11 [1] [2] Repr. Cat. 3; R62 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aérosol inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Les écoulements dans les égouts peuvent créer

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

des risques de feu ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

- : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m ³ 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m ³ 15 minute(s).
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m ³ 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m ³ 15 minute(s).
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m ³ 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m ³ 15 minute(s).
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m ³ 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m ³ 15 minute(s).
méthylcyclohexane	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). TWA: 1610 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 400 ppm 8 heure(s).
dioxyde de carbone	EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative Limit value: 9000 mg/m ³ 8 heure(s). Limit value: 5000 ppm 8 heure(s).
n-hexane	EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative Limit value: 72 mg/m ³ 8 heure(s). Limit value: 20 ppm 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique** : Liquide. [Aérosol.]
- Couleur** : Incolore. [Pâle]
- Odeur** : Hydrocarbure. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition** : 49°C (120.2°F)
- Point de fusion** : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -100°C (-148°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: 2,2-diméthylbutane. Moyenne pondérée: -127.48°C (-197.5°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: -29°C (-20.2°F).
- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 1.2% Seuil maximal: 7%
- Pression de vapeur** : 31.9 kPa (239 mm Hg) (à 20°C)
- Densité relative** : Moyenne pondérée: 0.68 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: 3.4 (Air = 1) (méthylcyclohexane). Moyenne pondérée: 3.01 (Air = 1)

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : <1 comparé à acétate de butyle

Autres informations

- Température d'auto-inflammation** : Plus basse valeur connue: 249.85°C (481.7°F) (méthylcyclohexane).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
méthylcyclohexane	DL Cutané	Lapin	>86700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>3200 mg/kg	-
dioxyde de carbone	CL50 Inhalation	Rat	470000 ppm	30 minutes
	Gaz.			
n-hexane	DL50 Orale	Rat	25 g/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	9100 mg/kg	-
	TDL0 Orale	Rat	20000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	627000 mg/m3	3 minutes
	Vapeurs			
	CL50 Inhalation	Rat	48000 ppm	4 heures
Gaz.				

Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements irritation des voies respiratoires toux migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le système cardiovasculaire, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
méthylcyclohexane	-	Aiguë CL50 180000 à 230000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 62000 à 80000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 55000 à 73000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 41000 à 65000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 5800 ug/L Eau de mer	Poisson - Striped bass - Morone saxatilis - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 9.2 cm - 8.5 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 235000 à 295000 ul/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
n-hexane	-	Aiguë CL50 113000 ug/L Eau douce	Poisson - Mozambique tilapia - Tilapia mossambica - 99 mm - 10 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 2500 à 2980 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 20.4 mm - 0.123 g	96 heures

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
Biodégradabilité	
Conclusion/Résumé	: Non disponible.
Autres effets néfastes	: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1950	AÉROSOLS inflammables contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage II	2	-		-
Classe ADN/ADNR	1950	AEROSOLS	2	-		-
Classe IMDG	1950	AÉROSOLS inflammables contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage II	2.1	-		-Quantité limitée
Classe IATA	1950	AÉROSOLS inflammables contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage II	2.1	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations de l'Union Européenne**

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Facilement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

: R11- Facilement inflammable.
R38- Irritant pour la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Utilisation du produit

: Applications industrielles.

Inventaire d'Europe

: Indéterminé.

Autres Réglementations UE

Phrases d'avertissement supplémentaire

: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe

: R11- Facilement inflammable.
R62- Risque possible d'altération de la fertilité.
R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R38- Irritant pour la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe

: F - Facilement inflammable
Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 12/12/2011.

Date d'édition/Date de révision : 12/12/2011.

16. AUTRES DONNÉES

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.

Version : 21

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.